

# Prêt d'honneur Création-Reprise

## INITIATIVE PORTES DE BRETAGNE

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Initiative Portes de Bretagne a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création, de reprise d'entreprise d'entreprise de moins de 3 ans, de tous secteurs.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant compris entre 2 000 et 10 000 €.

#### Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable sur 2 à 5 ans.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Portes de Bretagne.

---

## Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - › Créateur
  - › Repreneur

---

## Organisme

### INITIATIVE PORTES DE BRETAGNE

- **CCI de Rennes Antenne de Vitré**  
9 place du Champ-de-Foire  
35500 VITRÉ  
Téléphone : 02 99 74 78 91  
Télécopie : 02 99 75 29 40  
E-mail : [contact@portesdebretagne-initiative.fr](mailto:contact@portesdebretagne-initiative.fr)